

# Rapport d'analyse des offres

## Article I. Opération

### Objet du marché public :

Requalification de la RD 925 du PR 0+615 au PR 1+290 en traversée d'agglomération à Camphin-en-Carembault.

### Description :

Le contrat porte sur des travaux de **requalification de la RD 925 du PR 0+615 au PR 1+290 en traversée d'agglomération à Camphin-en-Carembault.**

Le présent marché fait l'objet d'un groupement de commande conclu entre le Département du Nord et la commune de Camphin-en-Carembault, conformément aux articles L 2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique. Le Département du Nord est coordonnateur du groupement de commande en vertu de sa convention constitutive. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commande, dont le Département est désigné comme coordonnateur, sont définies dans la convention passée entre le Département et la commune de Camphin-en-Carembault.

Le groupement de commande donnera donc lieu à la signature de trois contrats :

- Un contrat avec le Département du Nord, portant sur les rubriques n° 1 et n° 2 du lot n° 1.
- Deux contrats avec la commune de Camphin-Carembault, portant sur la rubrique n° 3 du lot 1 d'une part et sur le lot n° 2 d'autre part.

Ce groupement de commande prendra fin à la notification du marché par le coordonnateur.

Chaque maître d'ouvrage assurera le suivi de l'exécution de son marché (ordre de service, réception, ainsi que la passation d'éventuels avenants) et le suivi des travaux des rubriques qui le concernent et s'acquittera du paiement aux entreprises.

Le marché fait également l'objet d'un partenariat financier entre le Département, la commune de Camphin-en-Carembault et la Communauté de Communes Pévèle-Carembault.

### Montant estimé sur la durée du marché public :

1 351 000 € HT, soit 1 621 200,00 € TTC (tous les lots compris)

Lot n°1 travaux de voirie : 1 301 000 € HT soit 1 561 200,00 € TTC

Dont Rubrique 1 – Travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale – Elargissement et renforcement de chaussée, création d'une voie de dégagement à droite – 620 000 € HT soit 744 000,00 € TTC

Dont Rubrique 2 – Travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale – Création d'une piste cyclable – 26 000 € HT soit 31 200,00 TTC.

Dont Rubrique 3 – Travaux sous maîtrise d'ouvrage communale – Création de trottoirs, stationnement, bandes cyclables, aménagements de sécurité, bordures caniveaux, assainissement – 655 000 € HT soit 786 000,00 € TTC.

Lot n°2 : Travaux d'aménagements paysagers :

Sous maîtrise d'ouvrage communale – 50 000,00 € HT soit 60 000,00 € TTC.

### Durée du marché public :

Pour chaque lot, le marché public prend effet à sa date de notification, pour une durée prévisionnelle de trente-six (36) mois à compter de la date de notification.

### Allotissement :

La consultation est décomposée en 2 lots.

### **Pour le lot n° 1 - Travaux de voirie :**

Les travaux concernent l'élargissement et le renforcement des chaussées, la création d'une piste cyclable, de trottoirs, de places de stationnement et d'aménagements de sécurité sur la RD 925 à Camphin-en-Carembault.

Le lot 1 est décomposée en 3 rubriques :

Rubrique 1 : Travaux sous maîtrise d'Ouvrage départementale – élargissement et renforcement de chaussée, création d'une voie de dégagement à droite

Rubrique 2 : Travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale – Création d'une piste cyclable

Rubrique 3 : Travaux sous maîtrise d'ouvrage communale à Camphin-en-Carembault – création de trottoirs, stationnement, bandes cyclables, aménagements de sécurité, bordures caniveaux, assainissement.

### **Pour le lot 2 - Travaux d'aménagements paysagers :**

Les travaux concernent l'aménagement paysager et l'entretien des végétaux sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'opération consiste à réaménager la rue Nationale sur 690 m sur la commune de Camphin-en-Carembault ainsi que la rue du Moulin sur 50 m pour améliorer le cadre de vie, traiter les survitesses des véhicules en zone 30, intégrer les modes doux comme le vélo, matérialiser le stationnement et réaliser un trottoir aux normes PMR avec un cheminement continue et contrasté visuellement.

Les prestations des 2 lots du marché sont scindées en quatre (4) phases à exécuter distinctement :

- Phase 1 : du plateau surélevé existant côté Carvin jusque Rue du Moulin
- Phase 2 : de la Rue du Moulin jusqu'après l'intersection avec la Rue Jean Gravelaine
- Phase 3 : de l'intersection avec la Rue Jean Gravelaine jusqu'au plateau surélevé existant côté Seclin
- Phase 4 : Aménagement de la Rue du Moulin et création d'une voie de dégagement à droite

Les phases 1 et 4 peuvent être réalisées simultanément. La phase 2 ne pourra être réalisée qu'après achèvement de la phase 1 et la 3 qu'après achèvement de la phase 2, hormis pour la couche de roulement.

### **Insertion :**

Pour toutes les rubriques du lot 1 uniquement, une action d'insertion est prévue dans les modalités d'exécution du marché public.

Pour le lot 1, les candidats étaient invités à transmettre dans leur offre le questionnaire égalité F/H présent dans le dossier de consultation. Toutefois, l'absence de remise de ce document facultatif à usage statistique uniquement ne saurait en aucun cas rendre une offre irrégulière.

Lors de l'exécution du marché, a été vivement souhaité que le titulaire se place dans une démarche éco responsable.

## **Article II. Procédure suivie**

La procédure utilisée a été une procédure adaptée ouverte en application des articles R2123-1 1, articles R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique.

L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé par voie électronique le 05 Juillet 2024 aux publications suivantes :

- BOAMP : Avis n° 24-79361 du 5 juillet 2024.

L'avis a également été inséré sur le profil d'acheteur de la collectivité.

Tous les documents ont été publiés sur le profil d'acheteur et mis à disposition gratuitement des opérateurs économiques.

La date limite de réception des plis était fixée au 31/07/2024 à 16h30 impérativement.

Chaque marché public peut être attribué à un opérateur économique seul ou à un groupement d'opérateurs économiques.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Les documents de la consultation ont été retirés par 27 opérateurs économiques sur la plateforme, sous forme dématérialisée.

### **Article III. Analyse**

#### **1) Analyse des candidatures**

##### **Lot – 1 travaux de voirie**

Les quatre (4) candidats suivants ont présenté un pli électronique dans le délai requis :

- Ambiances TP à HERLIES (59134)
- SAS Entreprise JEAN LEFEBVRE LILLE FLANDRES à LOOS- (59120)
- Colas France à WAVRIN CEDEX (59136)
- Société SNPC – Etablissement de LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS à BEURAINS (62217)

L'ouverture des plis arrivés dans le délai prévu a été réalisée et il a été constaté que l'ensemble des pièces demandées au règlement de la consultation était présent dans toutes les candidatures. Tous les candidats justifient des capacités requises et toutes les candidatures peuvent être admises.

##### **Lot – 2 travaux d'aménagements paysagers.**

Les trois (3) candidats suivants ont présenté un pli électronique dans le délai requis :

- ID VERDE à MOUCHIN (59310)
- FRANCE Environnement SAS à AVELIN (59710)
- SAS Pinson Paysage Nord à FRETIN (59273)

L'ouverture des plis arrivés dans le délai prévu a été réalisée et il a été constaté que l'ensemble des pièces demandées au règlement de la consultation était présent dans toutes les candidatures. Tous les candidats justifient des capacités requises et toutes les candidatures peuvent être admises.

#### **2) Analyse des offres**

Les critères pondérés de jugement des offres prévus à l'article 4 du Règlement de la Consultation étaient les suivants :

- Prix, à hauteur de 70 points,
- Valeur technique, à hauteur de 20 points,
- Valeur environnementale, à hauteur de 10 points.

## **Pour le lot 1 - Travaux de voirie**

- **Le prix** est noté sur 70 points, la note maximale est attribuée au prix le plus bas. Le prix jugé résultera du cumul du total de chacun des Détails Estimatifs (lot 1 – rubrique 1 et 2 + lot 1 – rubrique 3).

$$N_p = (P_1/P_n) \times 70$$

dans laquelle :

$N_p$  = note sur 70 de l'offre jugée

$P_1$  = montant de l'offre la moins-disante

$P_n$  = montant de l'offre jugée

- **La valeur technique** est notée sur 20 points au regard du contenu du mémoire technique du soumissionnaire établi conformément au cadre de réponse et selon les sous-critères définis ci-dessous :

- L'organisation et la qualité de la méthodologie de chantier (20 points) analysée au regard des éléments suivants :

### **1 - Qualité des installations de chantier, analysée à hauteur de 3 points :**

La qualité de l'organisation est jugée en fonction des installations de chantier : le soumissionnaire devrait indiquer la position et la consistance des installations de chantier prévues pour l'ensemble des travaux du marché, notamment l'aire de gestion des approvisionnements et des déchets, les aires de fabrication, l'aire de stationnement du matériel, les ateliers, etc.

### **2. La qualité de la planification, analysée à hauteur de 7 points :**

Ce sous-critère est analysé au regard de la qualité du planning général élaboré pour la réalisation des travaux.

Le soumissionnaire doit fournir un planning général de réalisation des travaux mettant en évidence les délais d'intervention attachés à la réalisation des différentes phases de travaux (adapté à la durée globale des travaux fixée au CCAP) et tenant compte des éventuelles périodes de fermeture du soumissionnaire. Le soumissionnaire prendra comme hypothèse un démarrage des travaux au 01/10/2024.

### **3. La pertinence du phasage du chantier et les conditions d'intervention analysé à hauteur de 3 points au regard des éléments suivants :**

- Le soumissionnaire doit détailler les différentes phases de réalisation des travaux en précisant leurs conditions d'enchaînement, et le matériel d'exécution utilisé pour chacune de ces phases. Il expose également sa méthodologie d'exécution en se conformant au phasage et aux principes d'exploitation sous chantier définis dans le dossier de consultation

- Il produit à cet effet une notice explicative dans laquelle il précise son appréhension du cadre de l'opération, les interactions avec les autres lots.

- De plus, il veille à mettre en place une signalisation et un balisage sur l'ensemble du chantier afin de minimiser la gêne à la circulation et de permettre le bon déplacement des usagers (automobiles, piétons) dans de bonnes conditions de sécurité. Il précise notamment l'organisation et les moyens humains qu'il entend mettre à disposition pour la maintenance de la signalisation de chantier. Enfin, le soumissionnaire indique les coordonnées de la personne à contacter pour la maintenance de cette signalisation de chantier.

### **4. Pertinence des dispositions mises en œuvre pour le maintien des accès obligatoires aux commerces et riverains, analysé à hauteur de 3 points :**

Le soumissionnaire doit indiquer les dispositions prises pour maintenir l'accès obligatoire aux commerces et autres activités sensibles dans l'environnement immédiat propre au chantier (l'opérateur procède à l'identification de ces commerces et activités sensibles) ; ainsi que l'accès aux piétons jusqu'aux habitations à tous moments de la journée.

### **5. La pertinence de la démarche Qualité, analysé à hauteur de 1,5 points :**

Pour les contrôles visés au CCTP, les modalités d'organisation et de fonctionnement du contrôle interne et du contrôle externe de la qualité mis en place pour le chantier sont analysés à hauteur de 1,5 points, au regard :

- de l'organisation de la traçabilité des contrôles, la liste des documents établis dans le cadre du contrôle interne et dans le cadre du contrôle externe (0, 75 point),

- des dispositions prévues pour l'exploitation des contrôles et en vue de remédier à des anomalies éventuellement constatées (0,75 point).

**6. La pertinence des dispositions visant à assurer la sécurité des usagers, analysée à hauteur de 2,5 points :**

Ces dispositions visent en particulier des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR), tout en réduisant la gêne occasionnée par le chantier. Elles peuvent également se caractériser par le balisage de chantier, la protection des tranchées, les modalités de circulation des engins de chantier

- **La valeur environnementale**, notée sur 10 points, est évaluée au regard de la pertinence des mesures prises en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement.

Le soumissionnaire détaille la méthodologie et les moyens qu'il prévoit de mettre en œuvre pour garantir le respect des objectifs définis dans la clause Développement durable au CCTP (annexe ou préambule) selon les éléments suivants :

- Modalités mises en œuvre pour assurer le maintien du fonctionnement des continuités de gestion de l'enlèvement des déchets (riverains, commerces, ...) (3,5 points) :
- Éviter l'émission et la dispersion des poussières (3,5 points),
- Assurer le tri, l'élimination et la valorisation des déchets de chantier (3 points).

**Pour le lot 2 - Travaux d'aménagements paysagers :**

- **Le prix** est noté sur 70 points. La note maximale est attribuée au prix le plus bas. Le prix jugé résulte du total du Détail Estimatif - lot 2.

$$Np = (P1/Pn) \times 70$$

dans laquelle :

Np = note sur 70 de l'offre jugée

P1 = montant de l'offre la moins-disante

Pn = montant de l'offre jugée

- **La valeur technique** La valeur technique est notée sur 20 points au regard du contenu du mémoire technique du soumissionnaire établi conformément au cadre de réponse et selon les sous-critères définis ci-dessous :

- Gestion des contraintes et des spécificités du site (10 points) analysée au regard des éléments suivants :

1. **Pertinence de la gestion des contraintes et des spécificités du site** analysé à hauteur de 10 points au regard :

- la pertinence de l'identification des contraintes du site, des nuisances et les dispositions – (3 points),
- la pertinence de la description et des schémas sur l'organisation générale du chantier avec détail du phasage – 3 points,
- la pertinence de la méthodologie mise en œuvre pour garantir le respect des délais indiqués au CCTP – 4 points.

2. **Pertinence des moyens et de la méthodologie mis en œuvre pour réaliser les prestations** analysées à hauteur de 10 points au regard :

- Organigramme reprenant l'équipe d'encadrement, les fonctions et le détail des équipes d'exécution dédiées au chantier - 2 points
- Qualité des produits à partir des fiches techniques des matériaux et végétaux en cohérence avec les prescriptions du marché – 2 points
- Qualité des modes opératoires d'exécution, jugées à partir des fiches détaillées – 4 points
- Pertinence du plan de contrôle interne et externe avec identification des prestataires remis par le soumissionnaire – 2 points

- **La valeur environnementale** notée sur 10 points.

L'opérateur économique est tenu de présenter les documents permettant d'établir la valeur environnementale de son offre, au regard des sous-critères suivants :

- Les dispositions pour éviter l'émission, la dispersion des poussières et les salissures en trottoir et en chaussée. - 5 points
- Les dispositions mises en œuvre pour assurer le tri, l'élimination et la valorisation des déchets de chantier - 5 points.

Les variantes autorisées étaient interdites.

Il n'y avait aucune variante imposée.

Afin de permettre cette analyse, les opérateurs économiques devaient remettre :

**Pour le lot 1 - Travaux de voirie :**

- le Bordereau des Prix Unitaires – Détail Estimatif (BPU-DE) pour le lot 1 – Rubrique 1,
- le Bordereau des Prix Unitaires – Détail Estimatif (BPU-DE) pour le lot 1 – Rubrique 2,
- le Bordereau des Prix Unitaires – Détail Estimatif (BPU-DE) pour le lot 1 – Rubrique 3.
- Les sous-détails des prix **pour le lot 1 rubrique 1** pour les prix suivants :
  - 2204a : Matériaux de classe D (S.T.L.H.
  - 5310b : Couche d'accrochage sous chaussée - émulsion dosée à 300 g /m<sup>2</sup>
  - 5410c : 5410c Assise en grave bitume : GB 3-EB 14 assise
  - 5610b : Roulement en enrobés semi-grenus : BBSG 3 - EB 10 roul
  - 8300 : Signalisation de chantier
  - 8320 : Pilotage de circulation par alterna
- Le cadre de mémoire technique dûment complété par le soumissionnaire.

**Pour le lot 2 - Travaux d'aménagements paysagers :**

- Les Bordereaux des prix unitaires et Détail Estimatifs (BPU-DE),
- Le cadre de mémoire technique dûment complété par le soumissionnaire.

**2-1) Analyse de conformité**

**Lot 1 – Travaux de voirie et réseaux divers**

Toutes les offres sont conformes au Cahier des Charges.

**Lot 2 - Travaux d'aménagements paysagers**

Toutes les offres sont conformes au cahier des charges.

**2-2) Analyse des offres conformes**

**Lot 1 – Travaux de voirie et réseaux divers**

**PRIX :**

Estimation de l'Administration : 1 301 000 € HT soit 1 561 200,00 € TTC.

Cf annexe jointe

<b>Opérateurs économiques</b>	<b>Montant du marché en € TTC tel que résultant des BPU-DE de l'ensemble des 3 rubriques</b>	<b>Note prix sur 70 points</b>
Ambiances TP	1 511 859,53	xx
SAS Entreprise Jean LEFEBVRE LILLE FLANDRES	1 385 755,44	70
COLAS FRANCE - Etablissement de Lille	1 599 646,62	xx
Société SNPC – Etablissement de LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS	1 505 469,71	xx

Les prix remis sont conformes au coût pratiqué dans le secteur d'activité.

### **VALEUR TECHNIQUE :**

L'analyse technique est détaillée dans l'annexe jointe et est établie sur la base du barème de notation suivant :

Très satisfaisant	100 % des points,
Satisfaisant	75 % des points,
Moyennement satisfaisant	50 % des points
Peu satisfaisant	25 % des points
Insuffisance qualitative de l'offre	0 % des points

<b>Opérateurs économiques</b>	<b>Note sur 20 points</b>
Ambiances TP	xx
SAS Entreprise Jean LEFEBVRE LILLE FLANDRES	19,63
COLAS FRANCE - Etablissement de Lille	xx
Société SNPC – Etablissement de LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS	xx

### **VALEUR ENVIRONNEMENTALE :**

La valeur environnementale est détaillée dans l'annexe jointe et est établie sur la base du barème de notation suivant :

Très satisfaisant	100 % des points,
Satisfaisant	75 % des points,
Moyennement satisfaisant	50 % des points
Peu satisfaisant	25 % des points
Insuffisance qualitative de l'offre	0 % des points

<b>Opérateurs économiques</b>	<b>Note sur 10 points</b>
Ambiances TP	xx
SAS Entreprise Jean LEFEBVRE LILLE FLANDRES	10
COLAS FRANCE - Etablissement de Lille	xx
Société SNPC – Etablissement de LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS	xx

### **CLASSEMENT :**

OPERATEURS ECONOMIQUES	Note prix sur 70%	Note Valeur technique sur 20 %	Note valeur Environnementale sur 10 %	Total 100 %	Classement
Ambiances TP	xx	xx	xx	xx	xx
SAS Entreprise Jean LEFEBVRE LILLE FLANDRES	70	19,63	10	99,63	1
COLAS FRANCE - Etablissement de Lille	xx	xx	xx	xx	xx
Société SNPC – Etablissement de LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS	xx	xx	xx	xx	xx

## **CONCLUSION :**

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur décide de retenir l'offre de l'opérateur économique **Entreprise Jean Lefebvre**, n° 1 du classement, offre économiquement la plus avantageuse, sous réserve de vérification de la validité des attestations sociales et fiscales de cet opérateur économique. A défaut, son élimination sera prononcée par le Représentant du pouvoir adjudicateur et une demande identique sera présentée au candidat classé n° 2.

## **Lot 2 - Travaux d'aménagements paysagers**

### **PRIX :**

Estimation de l'Administration : 50 000,00 € HT soit 60 000,00 € TTC.

Cf annexe jointe

<b>Opérateurs économiques</b>	<b>Montant du marché en € TTC tel que résultant du BPU-DE</b>	<b>Note prix sur 70 points</b>
ID VERDE Agence de Mouchin	59 546,58	xx
FRANCE Environnement SAS	53 097,68	70,00
SAS Pinson paysage Nord	67 603,43	xx

Bien que supérieure à l'estimation de l'administration, l'offre de l'opérateur économique Pinson Paysage Nord n'emporte pas qualification d'offre inacceptable.

Les prix remis sont conformes aux prix pratiqués dans le secteur économique.

### **VALEUR TECHNIQUE :**

L'analyse technique est détaillée dans l'annexe jointe et est établie sur la base du barème de notation suivant :

Très satisfaisant	100 % des points,
Satisfaisant	75 % des points,
Moyennement satisfaisant	50 % des points
Peu satisfaisant	25 % des points
Insuffisance qualitative de l'offre	0 % des points

<b>Opérateurs économiques</b>	<b>Note sur 20 points</b>
ID VERDE Agence de Mouchin	xx
FRANCE Environnement SAS	19,25
SAS Pinson paysage Nord	xx

### **VALEUR ENVIRONNEMENTALE :**

La valeur environnementale est détaillée dans l'annexe jointe et est établie sur la base du barème de notation suivant :

Très satisfaisant	100 % des points,
Satisfaisant	75 % des points,
Moyennement satisfaisant	50 % des points
Peu satisfaisant	25 % des points
Insuffisance qualitative de l'offre	0 % des points

<b>Opérateurs économiques</b>	<b>Note sur 10 points</b>
ID VERDE Agence de Mouchin	xx
FRANCE Environnement SAS	10
SAS Pinson paysage Nord	xx

**CLASSEMENT :**

OPERATEURS ECONOMIQUES	Note prix sur 70%	Note Valeur technique sur 20 %	Note Valeur Environnementale 10 %	Total 100 %	Classement
ID VERDE Agence de Mouchin	xx	ww	xx	xx	xx
FRANCE Environnement SAS	70,00	19,25	10	99,25	<b>1</b>
SAS Pinson paysage Nord	xx	xx	xx	xx	xx

**CONCLUSION :**

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le représentant du pouvoir adjudicateur décide de retenir l'offre de l'opérateur économique France Environnement n° 1 du classement, offre économiquement la plus avantageuse, sous réserve de vérification de la validité des attestations sociales et fiscales de cet opérateur économique. A défaut, son élimination sera prononcée par le Représentant du pouvoir adjudicateur et une demande identique sera présentée au candidat classé n° 2.

<b>Article IV. <u>Conclusion</u></b>
--------------------------------------

## RECAPITULATIF :

Intitulé du lot (ou intitulé du lot unique)	Attributaire	OAB/Irrégulier/Hors Délai
LOT 1 Travaux de voirie et réseaux divers	S.A.S. Jean Lefebvre Nord Lille Flandres	
LOT 2 - Travaux d'aménagements paysagers	France Environnement S.A.S	

Date d'attribution :

SIGNATURE

**ANNEXE AU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES : OFFRE DE BASE**

Critère	Sous-Critère	Sous-Sous-critères	Note sur	Opérateur : AMBIANCES TP	Note attribuée	Opérateur : EJL LILLE FLANDRES	Note attribuée	Opérateur : COLAS FRANCE LILLE	xx	Opérateur : L'HOTELLIER TRAVAUX PUBLICS	Note attribuée	
<b>VALEUR TECHNIQUE : 20 %</b>	<b>L'organisation et la qualité de la méthodologie du chantier : 20 points</b>	<b>La qualité des installations de chantier : 3 pts</b>			xx		3		xx		xx	
		le soumissionnaire devra indiquer la position et la consistance des installations de chantier prévues pour l'ensemble des travaux du marché, notamment l'aire de gestion des approvisionnements et des déchets, les aires de fabrication, l'aire de stationnement du matériel, les ateliers, etc.		xx.			Le candidat indique avec précision la position et la consistance de chantier prévues pour l'ensemble des travaux du marché, ainsi que l'aire de gestion des approvisionnements et des déchets, les aires de fabrication, l'aire de stationnement du matériel, les ateliers etc. L'ensemble est très satisfaisant.		xx		xx	
		<b>La qualité de la planification : 7 pts</b>			xx		7		xx		xx	
		Le soumissionnaire devra fournir un planning général de réalisation des travaux mettant en évidence les délais d'intervention attachés à la réalisation des différentes phases de travaux (adapté à la durée globale des travaux fixée au CCAP) et tenant compte des éventuelles périodes de fermeture du soumissionnaire. Le soumissionnaire prendra comme hypothèse un démarrage des travaux au 01/10/2024.		xx.			Le candidat a présenté un planning général de réalisation des travaux qui met en évidence les délais d'intervention attachés à la réalisation des différentes phases de travaux en cohérence avec le chantier et adapté à la durée globale des travaux fixée dans le CCAP. Le candidat a également pris en compte les périodes de fermeture du soumissionnaire. L'ensemble est très satisfaisant.		xx		xx	
		<b>La pertinence du phasage du chantier et les conditions d'intervention : 3 pts</b>			xx		3		xx		xx	
		> Le soumissionnaire précisera les différentes phases de réalisation des travaux en précisant leurs conditions d'enchaînement, ainsi que pour chacune de ces phases, le matériel d'exécution utilisé. Il exposera sa méthodologie d'exécution en se conformant au phasage et aux principes d'exploitation sous chantier définis dans le dossier de consultation > Il produira à cet effet une notice explicative dans laquelle il précisera son appréhension du cadre de l'opération, les interactions avec les autres lots. > Il précisera la signalisation et le balisage mise en place sur l'ensemble du chantier de manière à minimiser la gêne à la circulation et permettre le bon déplacement des différents usagers dans de bonnes conditions de sécurité (automobile, piétons, convois exceptionnels).		xx.			Le candidat a décrit de manière pertinente les différentes phases de réalisation des travaux, en précisant leurs conditions d'enchaînement, le matériel d'exécution utilisé, ainsi que la méthodologie d'exécution, en cohérence avec le chantier. La notice explicative fournie identifie une bonne appréhension du cadre de l'opération, et des interactions avec le lot 2. La signalisation et le balisage proposés par le soumissionnaire sont pertinents, car ils visent à minimiser la gêne à la circulation et le bon déplacement des différents usagers dans des conditions de sécurité.  L'ensemble est très satisfaisant.		xx		xx	
		<b>La pertinence des dispositions mises en œuvre pour le maintien des accès obligatoires aux commerces et aux riverains : 3 pts</b>			xx		3		xx		xx	
		Le soumissionnaire devra indiquer les dispositions prises pour maintenir l'accès obligatoire aux commerces et autres activités sensibles dans l'environnement immédiat propre au chantier (l'opérateur procédera à l'identification de ces commerces et activités sensibles) ; ainsi que l'accès aux piétons jusqu'aux habitations à tous moments de la journée.					Le soumissionnaire a proposé des dispositions pertinentes pour garantir le maintien des accès obligatoires aux commerces et aux autres activités sensibles dans l'environnement immédiat propre au chantier mais aussi pour l'identification de ces commerces et activités sensibles ainsi que l'accès aux piétons jusqu'aux habitations à tous moments de la journée. L'ensemble est très satisfaisant		xx		xx	
		<b>La pertinence de la démarche qualité : 1,5 pt</b>			xx		1,125		xx		xx	
		Analysée au regard de l'organisation de la traçabilité des contrôles, la liste des documents établis dans le cadre du contrôle interne et dans le cadre du contrôle externe	0,75				Le soumissionnaire a présenté de manière pertinente, l'organisation de la traçabilité des contrôles, ainsi qu'une liste appropriée des documents établis dans le cadre du contrôle interne et d'externe. L'ensemble est très satisfaisant.		xx		xx	
		Analysée au regard des dispositions prévues pour l'exploitation des contrôles et en vue de remédier à des anomalies éventuellement constatées	0,75	xx.			Les dispositions prévues pour l'exploitation des contrôles et en vue de remédier à des anomalies éventuellement constatées sont pertinentes. L'ensemble est très satisfaisant		xx		xx	
		<b>La pertinence des dispositions visant à assurer la sécurité des usagers, analysée à hauteur de 2,5 points</b>			xx		2,5		xx		xx	

		Ces dispositions visent en particulier des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR), tout en réduisant la gêne occasionnée par le chantier. Elles peuvent également se caractériser par le balisage de chantier, la protection des tranchées, les modalités de circulation des engins de chantier	xx.		Le soumissionnaire a présenté des dispositions pertinentes pour assurer la sécurité des usagers, en particulier des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR). Les mesures proposées visent à réduire la gêne causée par le chantier, incluant le balisage, la protection des tranchées et l'organisation de la circulation des engins, sont cohérentes et pertinentes par rapport au chantier. L'ensemble est très satisfaisant.	xx		xx	
	SOUS TOTAL VALEUR TECHNIQUE sur 20 points		20,00	xx.	19,625	xx		xx	
	<b>VALEUR TECHNIQUE SUR 20</b>			<b>xx.</b>	<b>19,625</b>	<b>xx</b>		<b>xx</b>	
Valeur Environnementale : 10 pts	<b>La pertinence des mesures prises en faveur du développement durable et de la protection l'environnement</b>								
	Le soumissionnaire détaillera la méthodologie et les moyens qu'il prévoit de mettre en œuvre pour garantir le respect des objectifs définis dans la clause Développement durable au CCTP (annexe ou préambule) : 10 points			10		10		xx	xx
	Modalités mises en œuvre pour assurer le maintien du fonctionnement des continuités de gestion de l'enlèvement des déchets (riverains, commerces, ...)	3,5	xx.		Les modalités mises en œuvre pour assurer le maintien du fonctionnement des continuités de gestion de l'enlèvement des déchets (riverains, commerces, ...) sont cohérentes et pertinentes avec le chantier L'ensemble est très satisfaisant	xx		xx	
	Eviter l'émission et la dispersion des poussières	3,5	xx.		Les dispositions prises pour éviter l'émission et la dispersion des poussières sont bien précisées L'ensemble est très satisfaisant	xx		xx	
	Assurer le tri, l'élimination et la valorisation des déchets de chantier	3	xx.		Les dispositions prises Assurer le tri, l'élimination et la valorisation des déchets de chantier sont cohérentes et pertinentes avec le chantier L'ensemble est très satisfaisant	xx		xx	
	<b>VALEUR ENVIRONNEMENTALE SUR 10</b>		10,00	xx.	10	xx		xx	
<b>PRIX : 70 %</b>				<b>xx.</b>	<b>70,00</b>	<b>xx</b>		<b>xx</b>	
<b>TOTAL SUR 100</b>				<b>xx.</b>	<b>99,63</b>	<b>xx.</b>		<b>xx.</b>	
<b>CLASSEMENT SUR 4 OFFRES</b>				<b>xx.</b>	<b>1</b>	<b>xx.</b>		<b>xx.</b>	

## ANNEXE AU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES : OFFRE DE BASE

Critère	Sous-Critère	Sous-Sous-critères	Note sur	Opérateur : ID Verde	Note attribuée	Opérateur : France environnement	Note attribuée	Opérateur : Pinson paysage	Note attribuée
<b>VALEUR TECHNIQUE : 20 %</b>	<b>Valeur Technique : 20 points</b>	<b>Pertinence de la gestion des contraintes et des spécificités du site : 10 pts</b>			<b>xx</b>		<b>9,25</b>		<b>xx</b>
		la pertinence de l'identification des contraintes du site, des nuisances et les dispositions	<b>3</b>	xx	xx	Les mesures mises en place pour identifier les contraintes du site, les nuisances et toutes les dispositions sont pertinentes. L'ensemble est très satisfaisant.	3	xx	xx
		la pertinence de la description et des schémas sur l'organisation générale du chantier avec détail du phasage	<b>3</b>	xx	xx	La description de l'organisation générale du chantier avec détail du phasage est indiqué à l'exception des schémas. L'ensemble est satisfaisant.	2,25	xx	xx
		la pertinence de la méthodologie mise en œuvre pour garantir le respect des délais indiqués au CCTP	<b>4</b>	xx	xx	Le soumissionnaire a présenté une méthodologie pertinente pour garantir le respect des délais indiqués au CCTP . L'ensemble est très satisfaisant.	4	xx	xx
		<b>La pertinence des moyens et de la methodologie mis en œuvre pour réaliser les prestations : 10 pts</b>			<b>xx</b>		<b>10</b>		<b>xx</b>
		Organigramme reprenant l'équipe d'encadrement, les fonctions et le détail des équipes d'exécution dédiées au chantier	<b>2</b>	xx	xx	L'organigramme reprenant l'équipe d'encadrement, les fonctions et le détail des équipes d'exécution dédiées au chantier est pertinent. L'ensemble est très satisfaisant.	2	xx	xx
		Qualité des produits à partir des fiches techniques des matériaux et végétaux en cohérence avec les prescriptions du marché	<b>2</b>	xx	xx	Les fiches techniques des matériaux et végétaux fournis sont en cohérence avec les prescriptions du marché. L'ensemble est très satisfaisant.	2	xx	xx
		Qualité des modes opératoires d'exécution, jugées à partir des fiches détaillées	<b>4</b>	xx	xx	Les fiches des modes opératoires de l'ensemble des prestations sont détaillées. L'ensemble est très satisfaisant.	4	xx	xx
		Pertinence du plan de contrôle interne et externe avec identification des prestataires remis par le soumissionnaire	<b>2</b>	xx	xx	Le plan de contrôle interne et externe avec identification des prestataires remis par le soumissionnaire est pertinent. L'ensemble est très satisfaisant.	2	xx	xx
		<b>SOUS TOTAL VALEUR TECHNIQUE sur 20 points</b>			<b>20,00</b>	<b>xx</b>	<b>19,25</b>	<b>xx</b>	<b>xx</b>
<b>VALEUR TECHNIQUE SUR 20</b>			<b>xx</b>	<b>19,25</b>	<b>xx</b>	<b>xx</b>			
<b>le : 10</b>		<b>L'opérateur économique est tenu de présenter les documents permettant d'établir la valeur environnementale de son offre, au regard des sous-critères suivants :</b>			<b>xx</b>		<b>10</b>		<b>xx</b>

<b>Valeur Environnementale %</b>	<b>Valeur environnemental : 10 points</b>	Les dispositions pour éviter l'émission, la dispersion des poussières et les salissures en trottoir et en chaussée	5	xx	xx	Les dispositions pour éviter l'émission, la dispersion des poussières et les salissures en trottoir et en chaussée sont pertinentes. L'ensemble est très satisfaisant.	5	xx	xx
		Les dispositions mises en œuvre pour assurer le tri, l'élimination et la valorisation des déchets de chantier	5	xx	xx	Les dispositions mises en œuvre pour assurer le tri, l'élimination et la valorisation des déchets de chantier sont pertinentes. L'ensemble est très satisfaisant.	5	xx	xx
	<b>VALEUR ENVIRONNEMENTALE SUR 10</b>		10,00	xx		10		xx	
<b>PRIX : 70 %</b>	70			xx		70,00		xx	
<b>TOTAL SUR 100</b>				<b>xx</b>		<b>99,25</b>		<b>xx</b>	
<b>CLASSEMENT SUR 3 OFFRES</b>				<b>xx</b>		<b>1</b>		<b>xx</b>	